

Résumé
L'Opinion de la Chambre des Députés sur
Le document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne
COM(2017) 315

La Chambre des députés

Se rallie à l'évaluation du Parlement européen que „le temps est venu de définir une nouvelle stratégie plus réaliste vers les relations de l'UE avec la Russie, fondée sur une dissuasion crédible mais aussi sur un dialogue dans des domaines d'intérêt commun, tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et le commerce”.

Considère que la seule option viable pour répondre à la volonté des citoyens de l'Union est la culture par les institutions de l'UE de plus haut niveau d'ambition qui correspond à l'option de la sécurité et de la défense commune.

Rappelle l'opinion précédent selon lequel une véritable Union Européenne de la défense offrant aux États membres des garanties et des capacités supérieures à celles nationales est la meilleure solution pour obtenir l'autonomie stratégique de l'Union Européenne et pour renforcer sa capacité d'action face aux nouvelles circonstances géopolitiques et géostratégiques.

Considère toutefois que, même si le traité de Lisbonne a confié à l'Union de nouveaux instruments d'action pour la politique de sécurité et de défense commune, la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union est influencée par les limites actuelles du système décisionnel basé sur l'unanimité.

Reconnaît que les préoccupations concernant la préservation de la souveraineté de certains États membres peuvent bloquer le déroulement du projet de l'Union de la défense, mais estime qu'une formule de coopération systématique et l'intégration progressive permettent des évolutions même dans le cadre des traités actuels.

Affirme que le développement de la complémentarité entre l'OTAN et l'UE est le fondement de la sécurité collective de l'Europe, la formule la plus appropriée pour accroître les synergies afin d'obtenir une réponse rapide et d'éviter les doubles emplois dans le processus de développement des capacités militaires.

Reconnaît qu'une Union de la sécurité et de la défense devrait encourager un meilleur alignement des cultures stratégiques et une compréhension commune des menaces et des réponses appropriées.

Signale le risque que l'Union de la défense ait depuis sa création deux « vitesses », en raison de différences de « culture stratégique » et en raison des différences de ressources budgétaires entre les États membres.